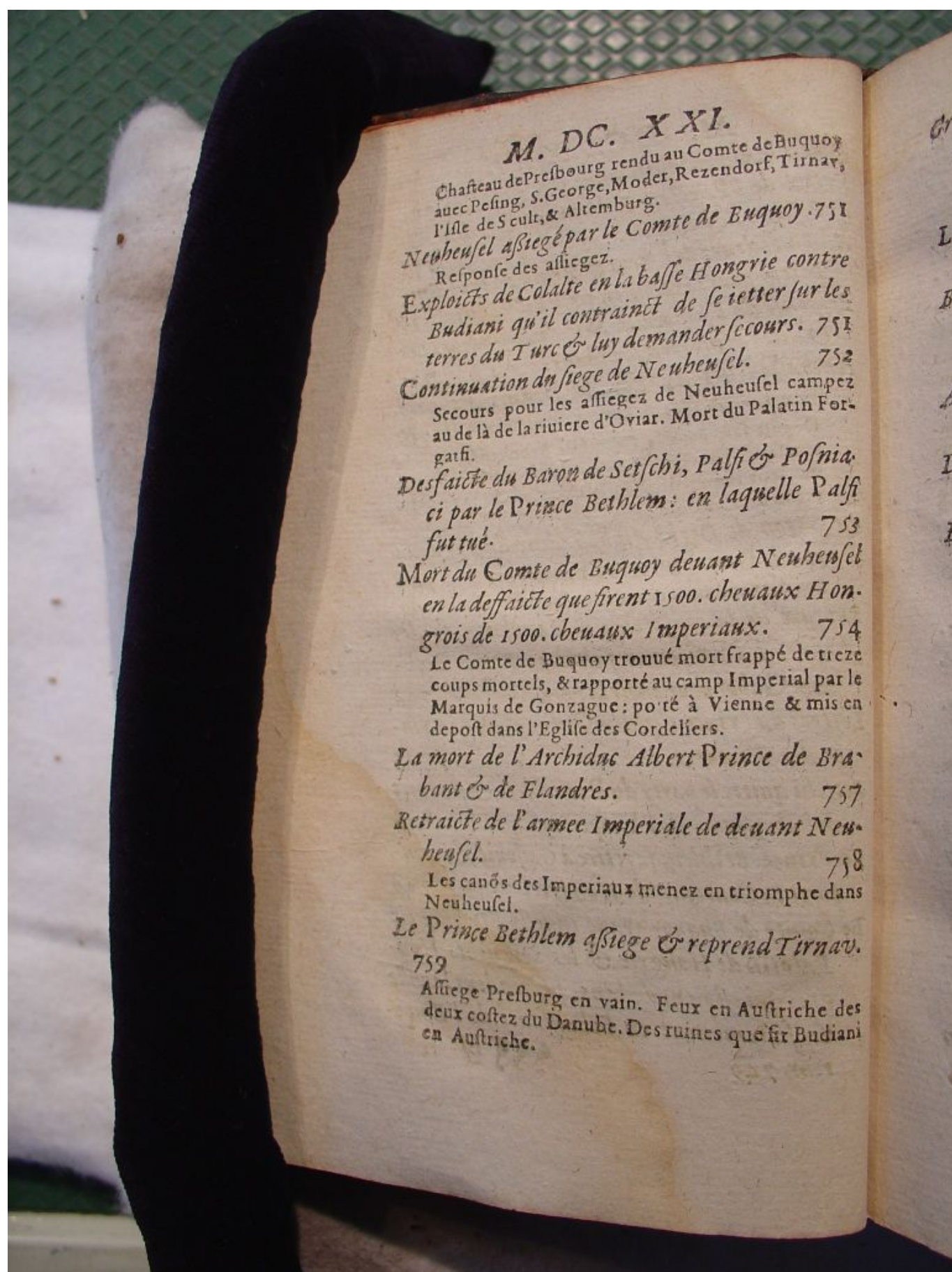
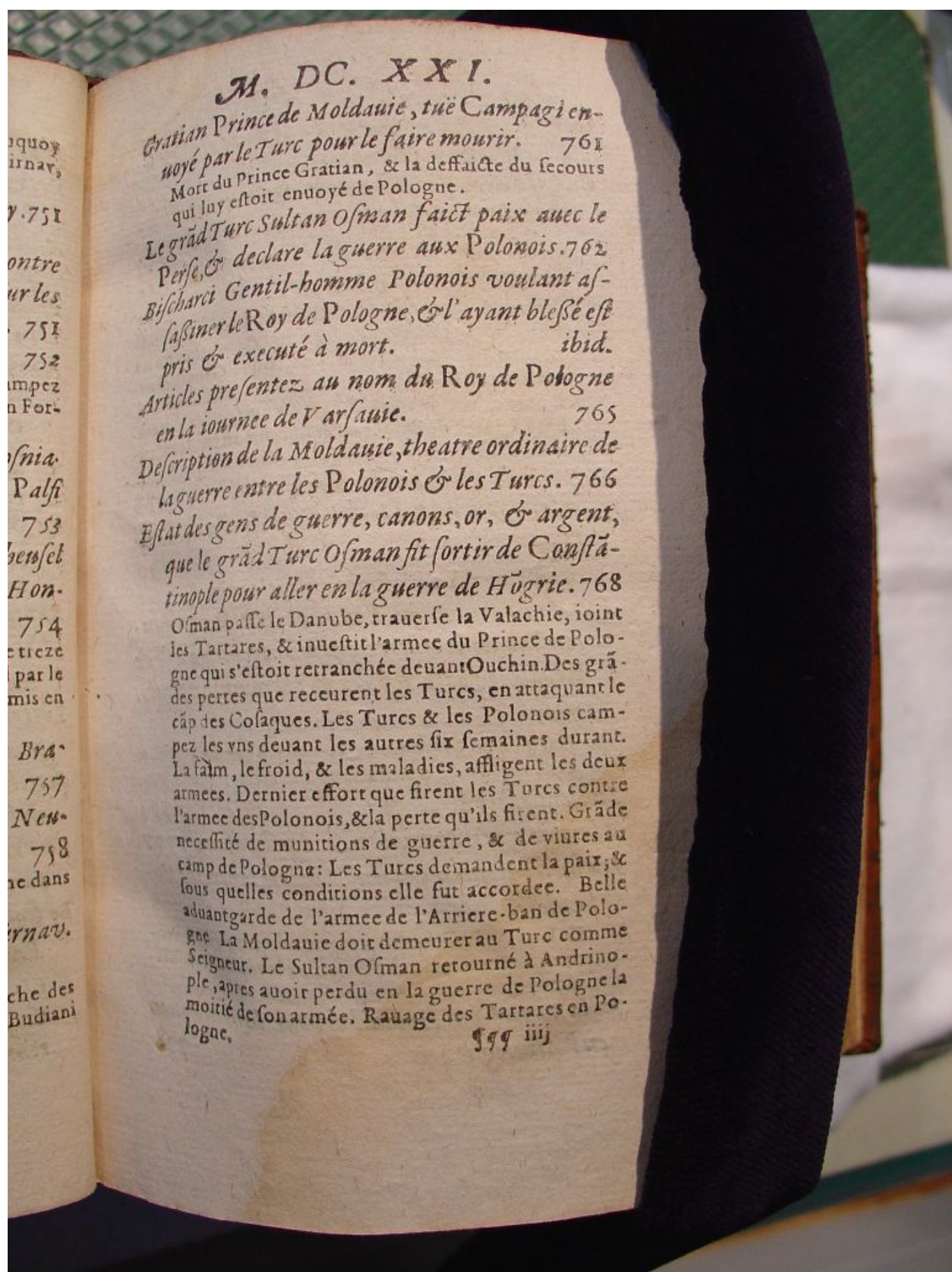
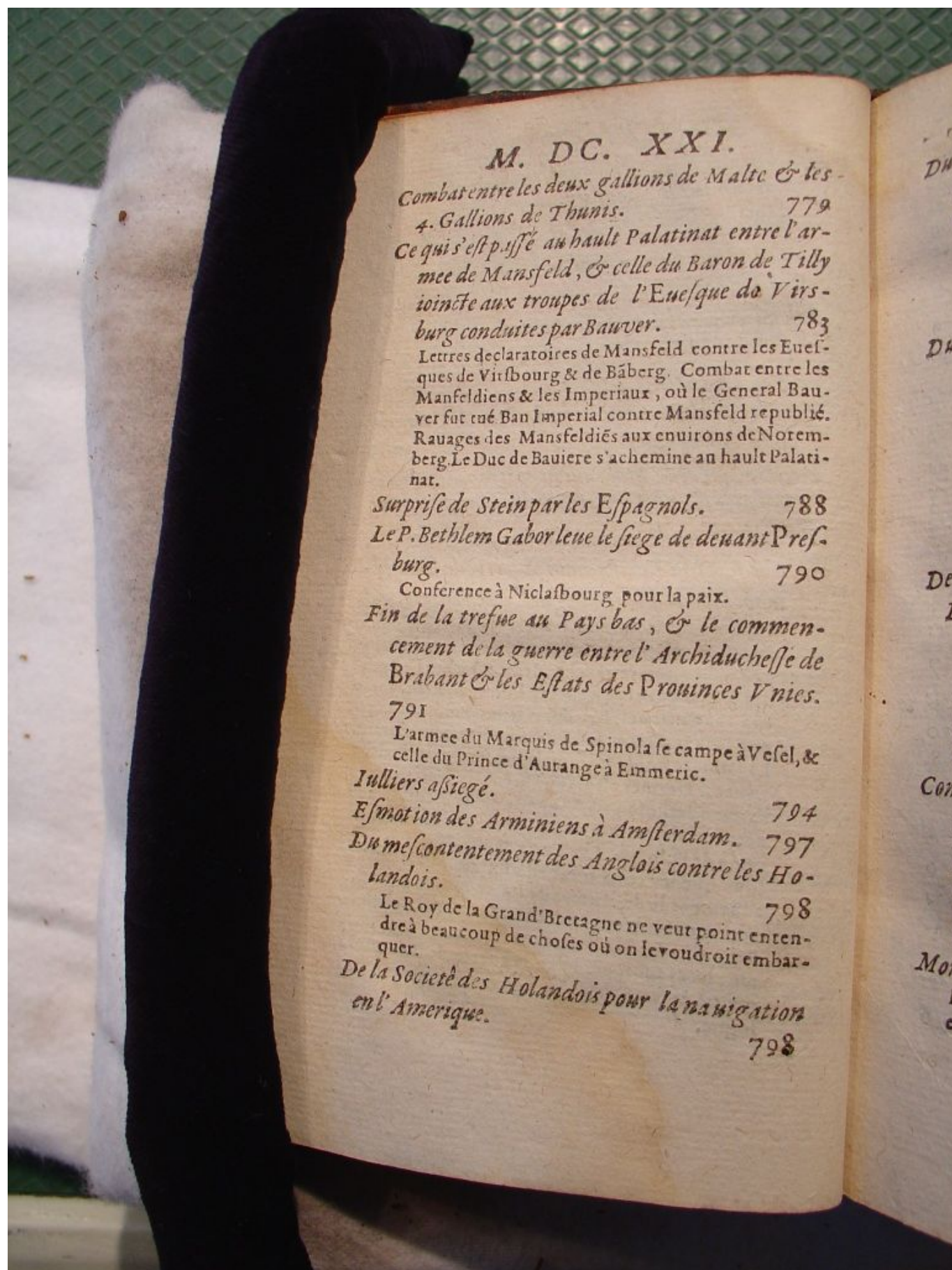
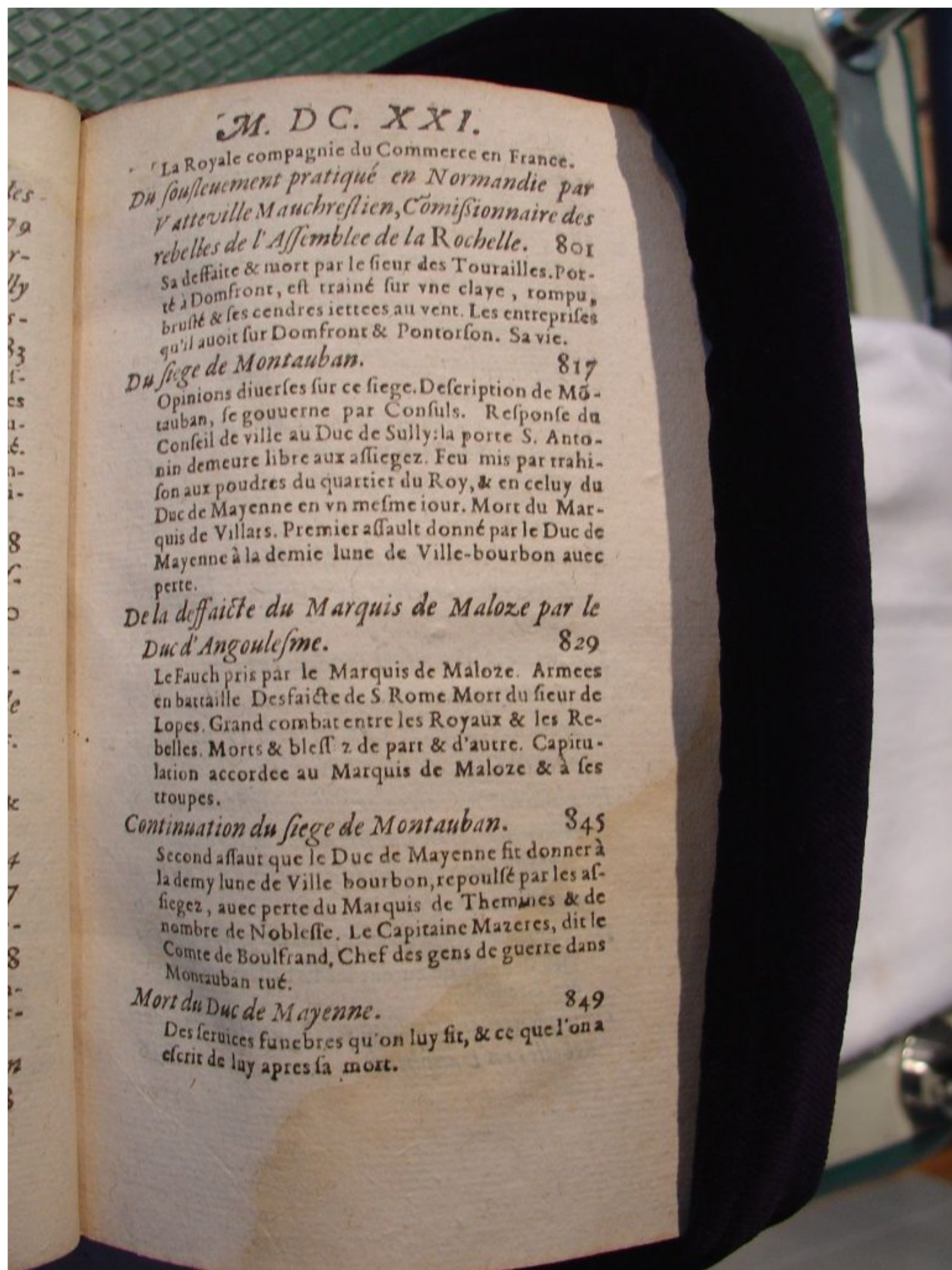


tome_07_table_41.jpg









M. DC. XXI.

La Royale compagnie du Commerce en France.
Du soussoulement pratiqué en Normandie par
Vatteville Mauchrestien, Commissionnaire des
rebelles de l'Assemblée de la Rochelle. 801

Sa deffaire & mort par le sieur des Tourailles. Por-
té à Domfront, est trainé sur vne claye, rompu,
brusté & ses cendres iettees au vent. Les entreprises
qu'il auoit sur Domfront & Pontorson. Sa vie.

Du siege de Montauban. 817

Opinions diuerfes sur ce siege. Description de Mo-
tauban, se gouuerne par Consuls. Responce du
Conseil de ville au Duc de Sully: la porte S. Anto-
nin demeure libre aux assiegez. Feu mis par trahi-
son aux poudres du quartier du Roy, & en celuy du
Duc de Mayenne en vn mesme iour. Mort du Mar-
quis de Villars. Premier assaut donné par le Duc de
Mayenne à la demie lune de Ville-bourbon avec
perte.

De la deffaiete du Marquis de Maloze par le
Duc d'Angoulesme. 829

Le Fauch pris par le Marquis de Maloze. Armees
en bataille. Desfaite de S. Rome Mort du sieur de
Lopes. Grand combat entre les Royaux & les Re-
belles. Morts & blessés de part & d'autre. Capitu-
lation accordée au Marquis de Maloze & à ses
troupes.

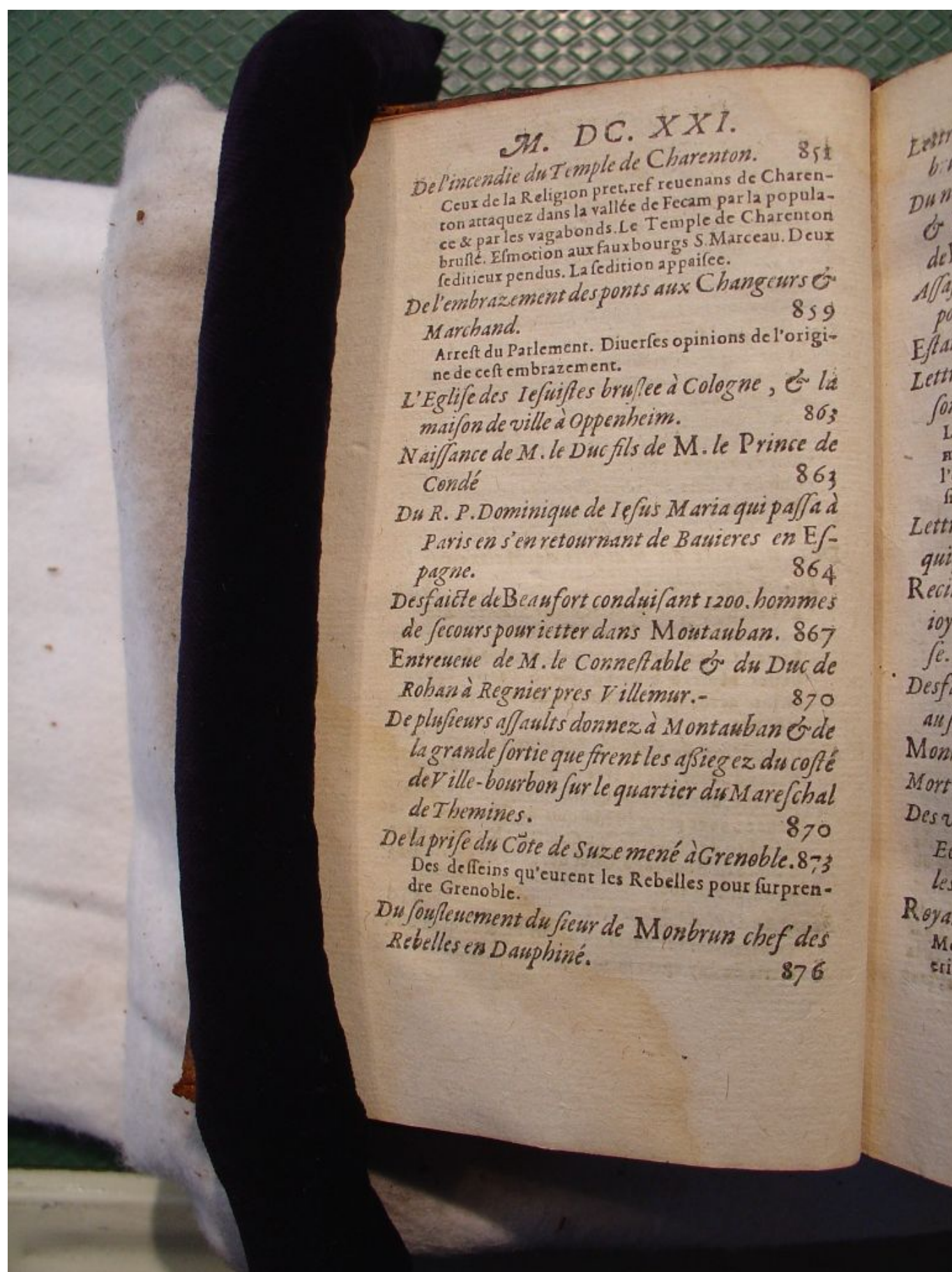
Continuation du siege de Montauban. 845

Second assaut que le Duc de Mayenne fit donner à
la demy lune de Ville bourbon, repoulsé par les as-
siegez, avec perte du Marquis de Themmes & de
nombre de Noblesse. Le Capitaine Mazeres, dit le
Comte de Boulfrand, Chef des gens de guerre dans
Montauban tué.

Mort du Duc de Mayenne. 849

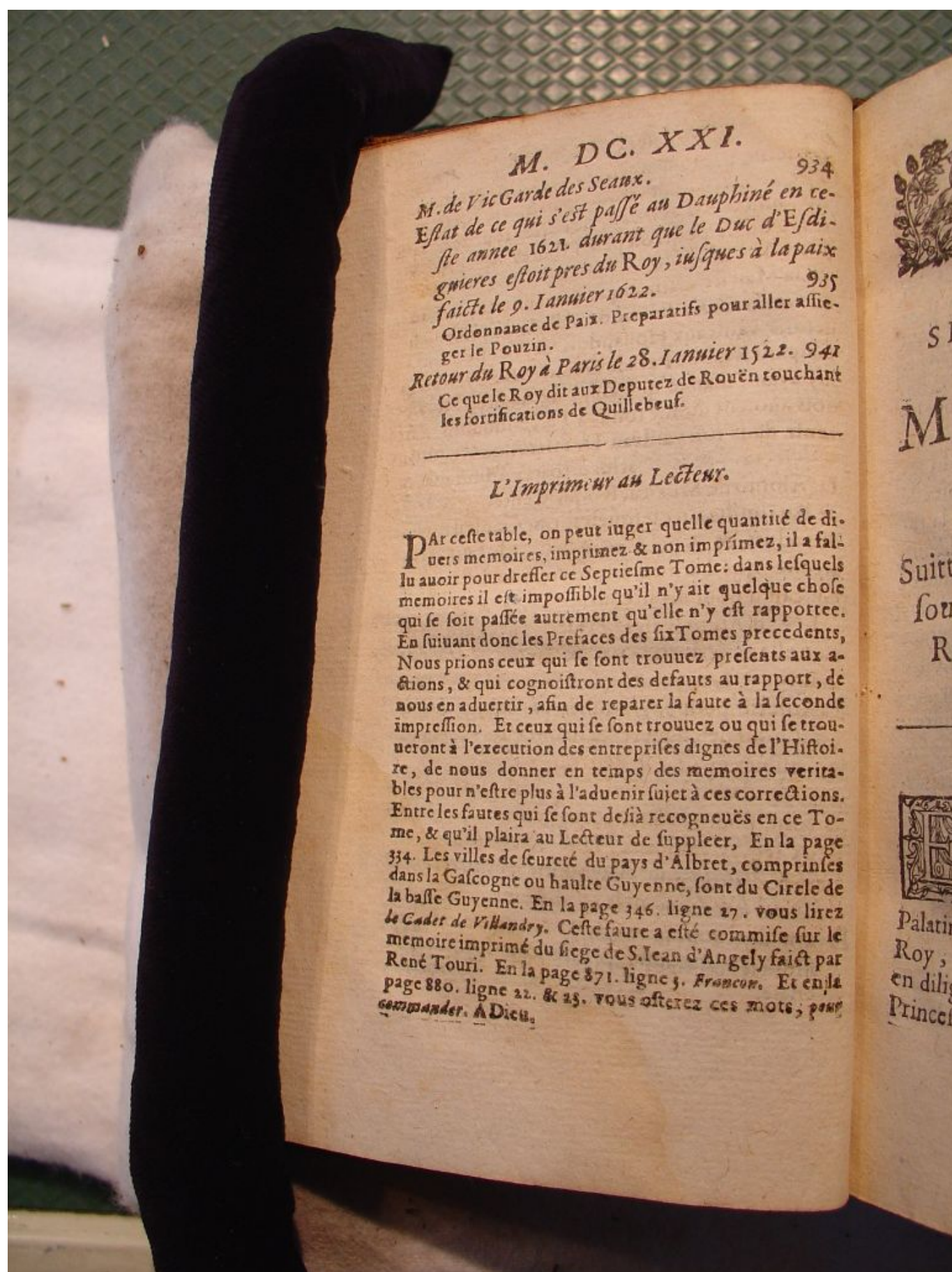
Des seruices funebres qu'on luy fit, & ce que l'on a
escriit de luy apres sa mort.

tome_07_table_45.jpg



<i>M. DC. XXI.</i>	
851	<i>Lettres du Duc d'Esclignieres au sieur de Mont-</i>
	<i>brun.</i> 877
859	<i>Du nouveau soustenement des Rebelles de S. Foy</i>
	<i>& Monheur, places du gouvernement du sieur</i>
	<i>de Boisse.</i> 881
859	<i>Assassinat dudit sieur de Boisse Pardaillan, &</i>
	<i>pourquoy appellé Parricide.</i> 881
	<i>Estat du siege de Montauban.</i> 882
863	<i>Lettre de M. le Connestable au Duc de Montba-</i>
	<i>son sur la leuee du siege de Montauban.</i> 884
	<i>Le Marechal de S. Geran laissé avec six mil hom-</i>
	<i>mes hyuerner aux enuirs de Montauban. Ce que</i>
	<i>l'on disoit touchant les infortunes aduenues en ce</i>
	<i>siege.</i>
864	<i>Lettres de M. le Connestable sur les calomnies</i>
	<i>qui se disoient contre luy.</i> 889
867	<i>Recit veritable de ce qui s'est passé a l'entree &</i>
	<i>joyeuse reception du Roy en la ville de Tholou-</i>
	<i>se.</i> 893
870	<i>Desfaicte du Baron de Leranchef des Rebelles</i>
	<i>au siege de Vareilles dans le Côté de Foix.</i> 925
	<i>Monheur assiégué & bruslé.</i> 927
	<i>Mort de M. le Connestable.</i> 930
870	<i>Des violences exercees sur les Eglises & sur les</i>
	<i>Ecclesiastiques de Montpellier, & autres vil-</i>
	<i>les du bas Languedoc.</i> 932
873	<i>Royan livré à M. de Soubise.</i> 933
876	<i>Mornac fidèlement gardé par le Capitaine la Dou-</i>
	<i>etiere.</i>

tome_07_table_47.jpg



M. DC. XXI.

M. de Vic Garde des Seaux.

934

Estat de ce qui s'est passé au Dauphiné en ceste année 1621. durant que le Duc d'Esdi-
gnieres estoit pres du Roy, iusques à la paix
faicte le 9. Ianuier 1622.

935

Ordonnance de Paix. Preparatifs pour aller assie-
ger le Pouzin.

Retour du Roy à Paris le 28. Ianuier 1522. 941
Ce que le Roy dit aux Deputez de Rouën touchant
les fortifications de Quillebeuf.

L'Imprimeur au Lecteur.

Par ceste table, on peut iuger quelle quantité de di-
uers memoires, imprimez & non imprimez, il a fal-
lu auoir pour dresser ce Septiesme Tome: dans lesquels
memoires il est impossible qu'il n'y ait quelque chose
qui se soit passée autrement qu'elle n'y est rapportee.
En suiuant donc les Prefaces des six Tomes precedents,
Nous prions ceux qui se sont trouuez presens aux a-
ctions, & qui cognoistront des defauts au rapport, de
nous en aduertir, afin de reparer la faute à la seconde
impression. Et ceux qui se sont trouuez ou qui se trou-
ueront à l'execution des entreprises dignes de l'Histoi-
re, de nous donner en temps des memoires verita-
bles pour n'estre plus à l'aduenir suiet à ces corrections.
Entre les fautes qui se sont desjà recogneuës en ce To-
me, & qu'il plaira au Lecteur de suppleer, En la page
334. Les villes de seureté du pays d'Albret, comprinses
dans la Gascogne ou haulte Guyenne, sont du Cercle de
la basse Guyenne. En la page 346. ligne 27. vous lirez
le Cadet de Villandry. Ceste faure a esté commise sur le
memoire imprimé du siege de S. Iean d'Angely faict par
René Touri. En la page 371. ligne 3. *Francon.* Et en la
page 380. ligne 22. & 23. vous osterez ces mots, *pour
commander.* A Dieu.



S E

M

Suitt
sou
R



Palatin
Roy,
en dilig
Princet

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan